## **COUR SUPÉRIEURE**

(Chambre des actions collectives)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°:

500-06-000953-188

DATE:

le

1 7 DEC. 2018

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

#### YVON MILLIARD

Demandeur

С

### **KRAFT HEINZ CANADA ULC**

Défenderesse

# ORDONNANCE DE DÉSIGNATION (Article 572 du Code de procédure civile)

- [1] CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'exercer une action collective;
- [2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance, entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;
- [3] CONSIDÉRANT l'article 572 du Code de procédure civile;

#### **POUR CES MOTIFS:**

- [4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Chantal Lamarche pour assurer la gestion particulière de l'instance et entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;
- [5] SANS FRAIS DE JUSTICE.

JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

JF0770